Image not found or type unknown

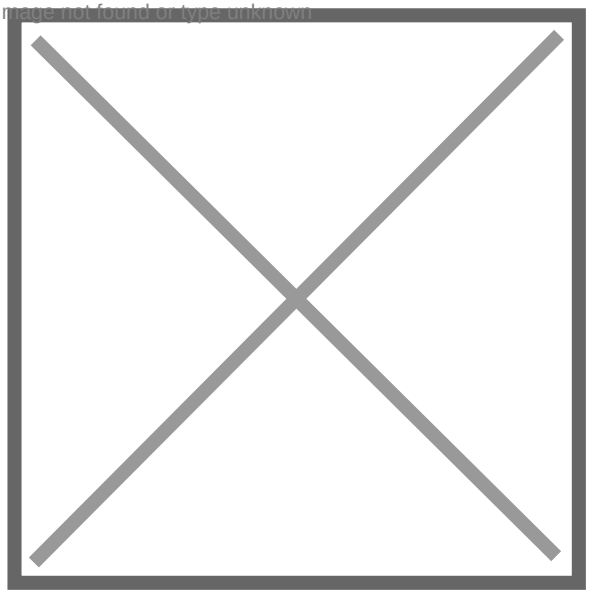

Remboursement anticipé de crédit immobilier

Par **lolodeco_old**, le **23/10/2007** à **11:31**

bonjour,

Actuellement séparés de corps dans le cadre d un divorce en consentements mutuels avec convention préalable, nos biens immobiliers sont en vente.
Un premier acte de vente vient d etre signer chez notaire, or le montant de cette vente couvre aux 3 quart le montant de l emprunt en cours concernant l ensemble de nos biens.

La banque ou a été contracté l emprunt peut elle nous demander un remboursement anticipé au vue de cette première vente?si oui quels sont nos recours?

Sans ressource, hormis la pension compensatoire établie lors de la convention,mariée sous contrat de séparation de bien, suis je obligée de participée au remboursement anticipé de cet emprunt, signé a nos deux noms?
puis je proposer un remboursement différé?
Précisions : dans le contenu de la convention il est stipulé que Mr. prenait a sa charge l ensemble des prets en cours sans contre partie.Cette dernière ayant été rédigée il y a plus de 6 mois, ses termes sont ils encore valables?

veuillez recevoir par avance mes remerciements.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés